

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2022-0074**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26
Présents : 23
Absents : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 26

THEME :

Délégations

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 septembre 2022

OBJET :

**Remplacement d'un
membre suppléant
démissionnaire -
Syndicat
Départemental
d'Electrification de
Loire-Atlantique
(SYDELA)**

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, Mme Caroline BAUDOUIN, M. Franck BOUQUIN, M. Serge RAYNAUD adjoints ;
M. Sylvain LOUARN, M. Gérard LE FEL, M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Frédéric GEFFRIAUD, M. Eric GAUTRON, Mme Louise DREAN, Mme Emilie CARROT, Mme Céline LECOMTE, Mme Céline OLLIVIER, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Clément LECOMTE, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Céline MARTINEAU, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Serge RAYNAUD est nommé secrétaire de séance.

Pour faire suite à la démission d'un conseiller municipal, 2^{ème} délégué suppléant du SYDELA, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue d'un nouveau délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Electrification de Loire-Atlantique dont les statuts prévoient la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 suppléants

Vu la délibération n° 2020-0034 en date du 12 juin 2020 fixant les membres du SYDELA.

Vu la démission de Madame Marie KERLOEGUEN, membre suppléant du SYDELA et qu'il est proposé de la remplacer,

Considérant le mode de scrutin, accepté à l'unanimité par l'Assemblée par vote secret

➤ **Election du 2^{ème} délégué Suppléant :**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans26
l'urne :

A déduire : bulletins litigieux
énumérés aux articles L.65 et L.660
du Code Electoral :

Reste pour le nombre des suffrages26
exprimés :

Majorité absolue :26

A obtenu :

M Nicolas SEVESTRE 26 voix

Monsieur Nicolas SEVESTRE ayant obtenu la majorité absolue, a été désigné délégué suppléant de la Commune de SAINT-MARS-DU-DESERT au Syndicat Départemental d'Electrification de Loire-Atlantique.

Serge RAYNAUD



Secrétaire de Séance

À Saint-Mars-du-Désert, le 13 septembre 2022

Barbara NOURRY



Maire de
SAINT-MARS-DU-DESERT

« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le / / 2022 et publié à la mairie le / / 2022

N° de télétransmission.....